



35250

**Présents** : Aurore Gely-Pernot, Jean-Claude Pannetier, Denis Tunier, Catherine Gautier, Julien Lemarié, Laurent Juin, Pierre Lehérisse, Christophe Juin, Cécile Perrot, Irène Cloteau, Frédéric Menant, Mathieu Vergnaux.

**Absents Excusés** : Mathias Canto pouvoir à Jean-Claude Pannetier, Maxime Poiteaux, Emmanuel Eloré pouvoir à Catherine Gautier,

**Secrétaire de Séance** : Jean-Claude Pannetier

### 1) Préparation Budget Primitif 2022

#### Fonctionnement

* Fournitures Scolaires	50 euros par enfant - demande document de suivi des dépenses
* Fournitures Garderie	400 euros
* Activités Extra-Scolaires	1000 euros - Subvention versée au vu des factures acquittées
* Budget Bibliothèque	
a) Ouvrages	1000 euros
b) Animation	400 euros
c) Salon du Livre	500 euros
d) Fournitures	240 euros

#### Investissements

* Bibliothèque	559 euros	
* Voirie	1 761.75 euros	Aménagements de signalisation pour piétons subvention demandée recettes amendes de police
* Autres actions à réaliser	délibération à une prochaine séance	

### 2) Réhabilitation Clocher Eglise : Avenant Marché de maîtrise d'œuvre

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, :

Considérant le nouvel estimatif des travaux d'un montant total de 376 796.41 E HT (avec les variantes),

Considérant que le montant du marché de Maîtrise d'œuvre s'élève désormais à 37 566.60 E HT (376 796.41 E HT \* 9.97%),

Décide :

- \* de valider le forfait de rémunération de maîtrise d'œuvre,
- \* d'autoriser Madame le Maire à signer l'avenant n° 1 à l'acte d'engagement.

### 3) SMICTOM VALCOBREIZH : Proposition de Conventions

#### \* Convention pour l'emprunt des broyeur de végétaux

Madame le Maire informe les Elus que le SMICTOM VALCOBREIZH propose aux collectivités des moyens matériels permettant de broyer les déchets verts produits sur leur territoire. A ce titre, il est proposé la conclusion d'une convention.

C'est pourquoi, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- \* d'adhérer à cette démarche,
- \* d'autoriser Madame le Maire à signer la convention de partenariat entre le SMICTOM VALCOBREIZH et la Commune pour l'emprunt des broyeur de végétaux.

**\* Convention pour la collecte des papiers et des journaux**

Madame le Maire rappelle que le SMICTOM VALCOBREIZH organise une collecte de papiers et de journaux en partenariat avec les établissements scolaires. Dans le cadre de cette action, il est proposé la conclusion d'une convention avec les associations des écoles et la commune. C'est pourquoi, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- \* d'adhérer à cette démarche,
- \* d'autoriser Madame le Maire à signer la convention de partenariat entre le SMICTOM VALCOBREIZH, la Commune et l'APE (Association des Parents d'Elèves) du Groupe Scolaire « Les Prés Verts » pour la collecte de papier et journal.

**4) Convention ALSH Commune Sens de Bretagne**

La commune de Sens de Bretagne s'engage à accueillir les enfants domiciliés sur le territoire communal et inscrits à l'accueil de loisirs de Sens de Bretagne. En contrepartie, il est demandé à la commune d'Andouillé Neuville une participation financière.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- \* d'adhérer à la convention à intervenir entre la Commune de Sens de Bretagne et la Commune d'Andouillé Neuville pour l'année 2022,
- \* d'autoriser Mme le Maire, Aurore GELY-PERNOT, à signer ladite convention.

**5) Mise à disposition personnel communal les mercredis ALSH : Remboursement par les Communes de Feins et de Gahard**

Dans le cadre de l'Accueil de Loisirs Familles Rurales, Mme le Maire rappelle que l'agent communal de restauration scolaire, est mis à disposition de l'Association de la Vallée le mercredi en période scolaire pour les enfants d'Andouillé Neuville, de Feins et de Gahard. C'est pourquoi, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- \* de répartir les frais de mise à disposition du personnel communal de l'année n (traitement brut + cotisations patronales) entre les communes d'Andouillé Neuville, de Feins et de Gahard au prorata du nombre de journées enfants de fréquentation de l'Accueil de Loisirs pendant l'année n-1,
- \* d'autoriser Mme le Maire, Aurore GELY-PERNOT, à signer tout document relatif à ce dossier.

**6) Dossier Deguillard**

Mme le Maire expose que Mme Deguillard Brigitte propose à la commune d'acquérir à l'euro symbolique la parcelle, dont elle est propriétaire, cadastrée section ZL n° 190.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, :

- \* **Considérant** l'absence de motif d'intérêt général et d'intérêt pour la commune d'acheter ladite parcelle,
- \* **Décide** de ne pas valider la proposition de Mme Deguillard Brigitte.

**7) Questions Diverses**

- \* Contentieux Répar'Cracs et Sofunaire contre La Parenthèse (Traiteur) - Contentieux contre la commune - Aide Juridique à demander.
- \* Evolution PLUi
- \* Coût Electricité
- \* Calendrier Commissions
- \* Nouvel outil numérique présentation Julien
- \* Prochain Conseil Municipal Lundi 21 Février 2022 à 20h00.

Séance levée à 22h30.